

PROCES VERBAL Assemblée Générale 2025

Date de l'Assemblée Générale de l'association : [Vendredi 20 Février 2026 à 19h00](#)

(Article 25 des statuts l'association doit se réunir au cours du premier trimestre de l'année en cours)

Date de la convocation : [Vendredi 20 Février 2026](#)

(Article 25 des statuts, la convocation doit être adressée à chaque membre au moins quinze jours à l'avance)

Mode d'information *(joindre une copie au compte-rendu*

- ☒ mail
- ☐ courrier
- ☐ affichage
- ☒ autres *(à préciser)* [Facebook - Presse](#)

Lieu de la réunion : [Salle des Cordeliers](#)
[Place des Cordeliers](#)
[07100 ANNONAY](#)

Nombre des membres actifs : [982](#)

Nombre des membres présents à l'Assemblée : [45 personnes](#) *(feuilles d'émargement en pièces jointes)*

Nombre des membres excusés :

Siège social : [33 Cité de Bernaudin – 07100 ANNONAY](#)

Composition du Bureau *(article 20 des statuts):*

Président : [Frédéric DE ANGELIS](#)
Vice-président : [Didier DUCLAUT](#)
Trésorier : [Patrick PACHOT](#)
Secrétaire : [Jérémie SASTRE](#)

Dates des six Conseils d'Administration *(article 18 des statuts)*

- [Jeudi 30 Janvier 2025 ;](#)
- [Jeudi 06 Mars 2025 ;](#)
- [Jeudi 24 Avril 2025 ;](#)
- [Jeudi 04 Septembre 2025 ;](#)
- [Mercredi 24 Septembre 2025 ;](#)
- [Jeudi 13 Novembre 2025.](#)

Vérificateurs aux comptes *(article 27 des statuts) :*

- [Monsieur Lionel PICHAT](#)
- [Monsieur Alain SASTRE](#)

Joindre à cette feuille :

- *La convocation de l'AG avec l'ordre du jour*
- *La feuille d'émargement*
- *Le PV de l'AG*

Ordre du jour

- Sujets

(Conforme à l'article 25 des statuts)

- le rapport d'activité de l'exercice écoulé présenté par le président ou le secrétaire de l'association
- le rapport financier de l'exercice civil écoulé présenté par le trésorier
- l'approbation du rapport financier de l'exercice civil écoulé après avoir entendu le rapport de la Commission de contrôle
- le renouvellement ou la proposition du ou des membres de la commission de contrôle
- l'adoption ou la modification du budget et l'adoption du programme des activités, arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice

- **Délibérations à prendre en Assemblée Générale des AAPPMA :**

- Rapport d'activité 2025 : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- Bilan financier 2025 : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- Budget prévisionnel 2026 : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- L'assemblée générale approuve le contrôle de l'exercice de la pêche sur le territoire sur lequel elle détient les droits de pêche aux gardes pêches figurant sur la liste suivante : Joël CHOUPIN, Jonathan GRANGIER et Mathieu MOURGUE. Approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;

L'assemblée générale :

Habilite le Conseil d'Administration de l'AAPPMA à valider le commissionnement des gardes de la brigade de la Fédération de l'Ardèche (dont la liste apparait ci-dessus) afin qu'ils puissent effectuer des contrôles pêche, sur le territoire sur lequel l'AAPPMA détient le droit de pêche.

L'assemblée Générale confie au Président le soin de délivrer les commissions aux gardes pêches particuliers mentionnés sur la liste et à ceux retenus par leur conseil d'administration. **Approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;**

Validation des vœux pour l'assemblée générale la Fédération de Pêche de l'Ardèche : (voir partie « vœux présentés en assemblée générale de la Fédération »)

- *Ouverture d'un nouvel emploi salarié par la SASU RIVEO permettant de répondre aux besoins des AAPPMA sur le Nord Ardèche. Approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;*
- *Prise en compte de la problématique du cormoran sur les cours d'eau de première et deuxième catégorie piscicole. Approuvé à l'unanimité par l'assemblée.*

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Voir document en pièce jointe :

- [Bilan_exercice_AG_2025_Gaule_Annonéenne ;](#)
- [Budget_prévisionnel_2026_AG_2025_Gaule_Annonéenne ;](#)
- [Convocation_AG_2025_Gaule_Annonéenne;](#)
- [Mail_convocation_AG_2025_Gaule_Annonéenne;](#)
- [Rapport_activite_AG_2025_Gaule_Annonéenne ;](#)
- [Voeux_AG_2025_Gaule_Annonéenne ;](#)
- [PV_gardes_briagde_AG_2025_Gaule_Annonéenne ;](#)
- [Feuille_emargement_AG_2025_Gaule_Annonéenne.](#)

AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE (Suivi budget 2025 avec point cartes de pêche au 31 décembre)

DEPENSES					RECETTES					
Catégorie	Réalisé 2025	Prévisionnel 2025	Commentaire prévisionnel	Commentaire 2025	Catégorie	Réalisé 2025	Prévisionnel 2025	Commentaire prévisionnel	Commentaire 2025	
Travaux d'entretien et réparations	7582,1	2300	Moins facture MFR Mondy de 900 euros exercice 2024	travaux complet amiante cabane Serrières et réfection toiture	Vente cartes de pêche	20780,00	17900	Baisse estimée globale 8%	Au final hausse globale des ventes de 3,03 % et celle des tarifs 2025 expliquent cet écart très positif	
Ristourne cartes de pêche	267	430		PNP ne facture pas de ristourne, OT facture en décalé 267=réalisé2025	Revenus divers	11805,00	200		vente véhicule, couteau, Float-tube, location matériel	
Paiement cotis. et taxes					Subvention Fédération 07	4608,00	4500	APN - Garderie - Renouvellement matériel	participation achat float-tube - 4 APN - garderie	
Lots et médailles	112,96	150	Lot enduro Sun Carpe		Subvention Fédération salarié	1421,23	6500	Nouveau mode de gestion salarié via la SASU	Plus de salarié !	
Lots et baux de pêche	454	500,00			Gain financier	1027,58	1300	Intérêt Livret bleu	En baisse par rapport à 2024	
Frais postaux et télécoms	50,04	50			Autres subvention	5280,85	2000	Montage dossiers par salarié EPDLE	Plus de salarié !	
Frais occasionnés par alevinages	43,92	300			Animations revenu	5940,00	7500	Challenge Float-tube, augmentation des APN, Troc pêche, animations scolaires	Baisse participants challenge FT, pas de troc pêche et d'animations scolaires suite départ salarié	
Frais de garderie	1668,78	1700		Indemnité 3 gardes + tenues + 4 permis offerts	TOTAL	50862,66	39900,00			
Frais de déversement de poissons	10861,04	10500	continuité de la nouveauté 2024 : étalement des déversement de TAEC adultes	augmentation truitelles chazey-bons						
Frais de déplacement	44,8	90								
Frais de carte	0	0								
Frais bancaires	129,65	140	Abt banque à distance							
Fournitures et matériel d'entretien	447,19	500	Achat 110 panneaux suite nouvelle réglementation parcours spécifiques							
Dotations école de pêche	3138,28	4000								
Autres achats	271,2	500								
Assurances	154,75	250								
Abonnement communications	777,84	600	Hébergement et mise à jour Site, Buldo							
Animations	6877	8000		Pas de troc pêche						
Fournitures bureau	332,11	500								
A.G. et autres manifestation	814,7	1000	Moins facture SuperU 2024 de 26,12							
Autres charges externes	94	400								
Amortissement	420	450								
Provisions achat matériel										
Salaire EPDLE	3673,31		moins salaire décembre 2024							
Indemnités kms EPDLE	326,99		moins facture décembre 2024 de 117,86 Euros							
Autres frais salarié	6409,46	13000	base utilisation 65 jours en 2025 avec gestion par SASU	Formation BPJEPS - Mutuelle - MSA moins MSA et mutuelle décembre 2024 et puis plus de salarié !						
Charges à recevoir sur exercice 2025	2 535,30 €		charges 2024 à recevoir sont déduites (926,12 euros)	voir ci-contre						
Produits reçus exercice 2024	5090,80			subvention comptabilisée exercice 2024 à déduire						
TOTAL	52577,22	45360,00								
Réalisé 2025	-1714,56	Prévisionnel validé 2025 : - 5460								

truites basse Cance	342,88
Tenues Garderie	78,22
Panneaux Parcours	240
Bac acier cabane Serrières	734,2
Vestes Westin PNP	1140
TOTAL	2535,3

AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE
Prévisionnel exercice 2026 avec réalisé exercice 2025

DEPENSES					RECETTES			
Catégorie	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Commentaire prévisionnel	Commentaire 2025	Catégorie	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Commentaire prévisionnel
Travaux d'entretien et réparations	7582,1	2500	Fin des travaux Serrieres	travaux amiante cabane Serrières	Vente cartes de pêche	20780,00	19700	Baisse globale estimée 5%
Ristourne cartes de pêche	267	260		PNP ne facture pas de ristourne, OT facture en décalé 267=réalisé2025	Revenus divers	11805,00	1200	Location matériel, participation vestes GA
Paiement cotis. et taxes					Subvention Fédération 07	4608,00	4500	APN - Garderie - Renouvellement matériel
Lots et médailles	112,96	150	Lot enduro Sun Carpe		Subvention Fédération salarié	1421,23		Nouveau mode de gestion salarié via la SASU
Lots et baux de pêche	454	500,00			Gain financier	1027,58	1000	Intérêt Livret bleu
Frais postaux et télécoms	50,04	50			Autres subvention	5280,85	1000	Montage dossiers par salarié EPDLE
Frais occasionnés par alevinages	43,92	300			Animations revenu	5940,00	6000	Challenge Float-tube, augmentation des APN, Troc pêche, animations scolaires
Frais de garderie	1668,78	1900		Indemnité 3 gardes + tenues + 4 permis offerts	TOTAL	50862,66	33400,00	
Frais de déversement de poissons	10861,04	12500	continuité de la nouveauté 2024 : étalement des déversement de TAEC adultes et ajout de deux déversements	augmentation truitelles hazey-bons				
Frais de déplacement	44,8	50						
Frais de carte	0	0						
Frais bancaires	129,65	140	Abt banque à distance					
Fournitures et matériel d'entretien	447,19	500						
Dotations école de pêche	3138,28	4500	Renouvellement waders					
Autres achats	271,2	400						
Assurances	154,75	200	Plus d'assurance véhicule					
Abonnement communications	777,84	800						
Animations	6877	8000						
Fournitures bureau	332,11	400						
A.G. et autres manifestation	814,7	1000	Moins facture SuperU 2024 de 26,12					
Autres charges externes	94	400						
Amortissement	420	400						
Provisions achat matériel								
Salaire EPDLE	3673,31		moins salaire décembre 2024					
Indemnités kms EPDLE	326,99		moins facture décembre 2024 de 117,86 Euros					
Autres frais salarié	6409,46		base utilisation 65 jours en 2025 avec gestion par SASU	Plus de salarié !				
Charges à recevoir sur exercice 2025	2 535,30 €		charges 2024 FNP sont déduites (926,12 euros)	voir ci-contre				
Produits reçus exercice 2024	5090,80			subvention comptabilisée exercice 2024 à déduire				
TOTAL	52577,22	34950,00						
Réalisé 2025 (Prévisionnel validé 2025 : -5460)	-1714,56	-1550,00						

truites basse Cance

342,88

Tenues Garderie

78,22

Panneaux Parcours

240

Bac acier cabane Serrières

734,2

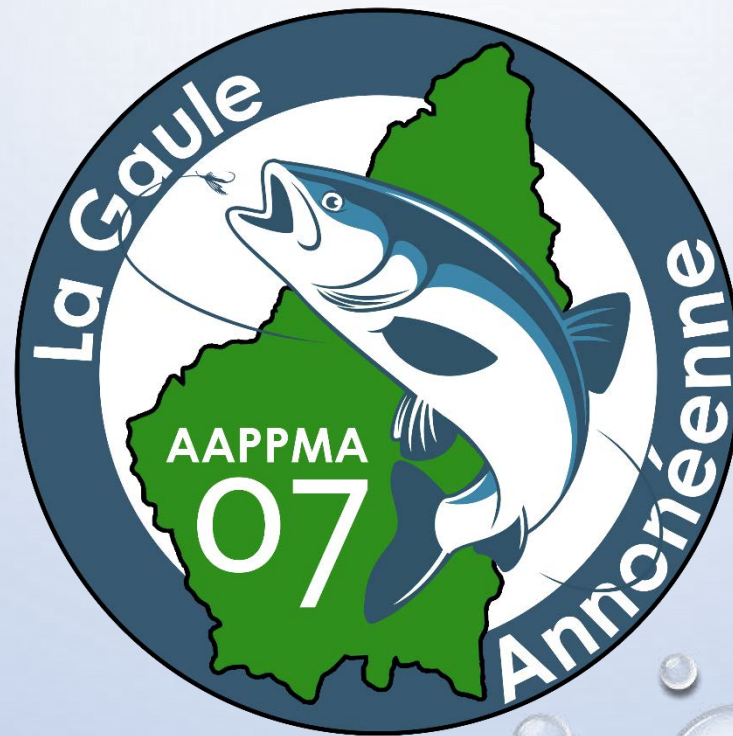
Vestes Westin PNP

1140

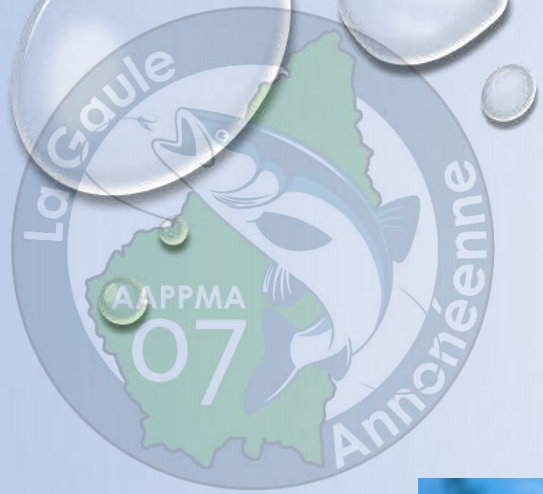
TOTAL

2535,3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AAPPMA LA GAULE ANNONÉENNE

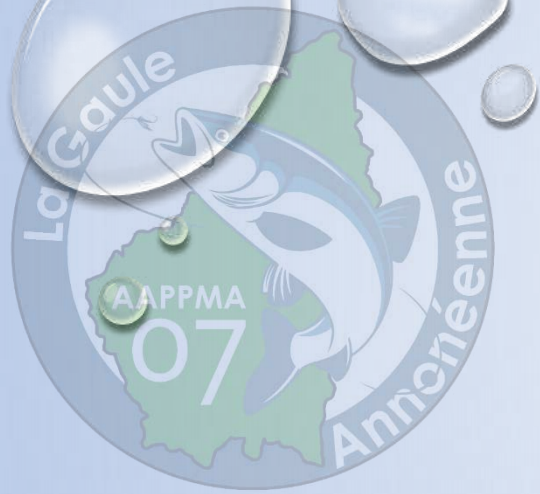


VENDREDI 20 FÉVRIER 2026 À 19H00
ESPACE DES CORDELIERS - ANNONAY

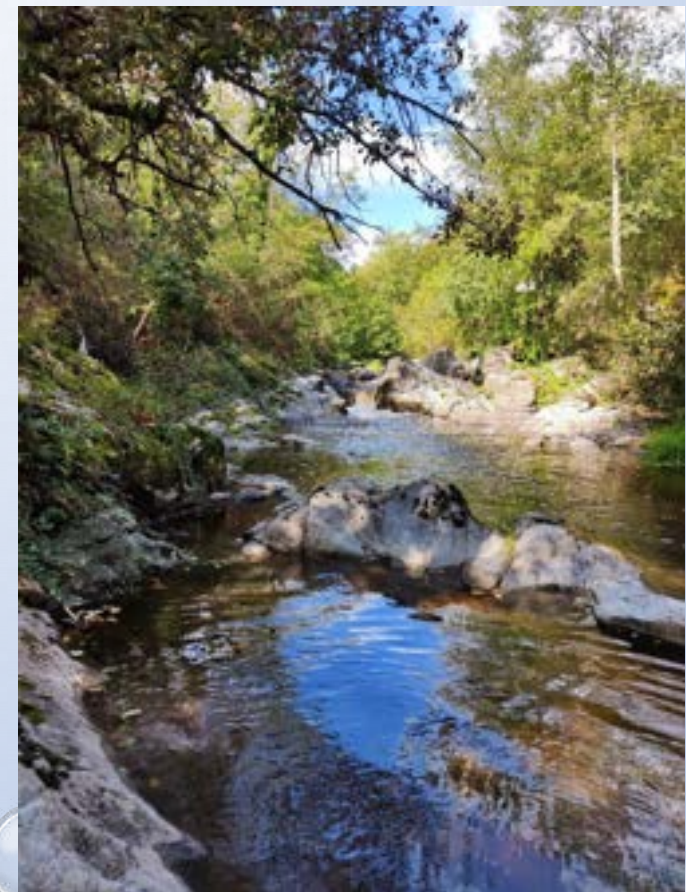


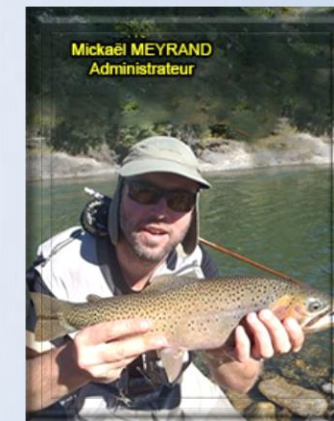
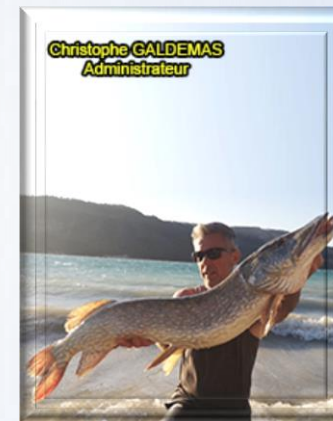
MOT DU PRÉSIDENT



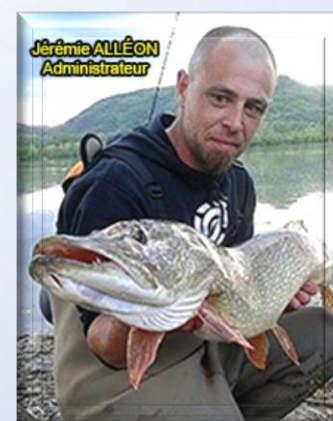


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 ET PERSPECTIVES POUR 2026





Sofiane ZOUAOU
Administrateur



Christian LEFEVRE
Administrateur



Cyrille MARGIRIER
Administrateur



Bruno PERRIER
Membre coopté



Gérard VALLIN
Membre coopté



Julien BAILE
Membre coopté



Gabin CHAZOT
Membre coopté



Maxime FAURIE
Membre coopté



Pierre VALLON
Membre coopté



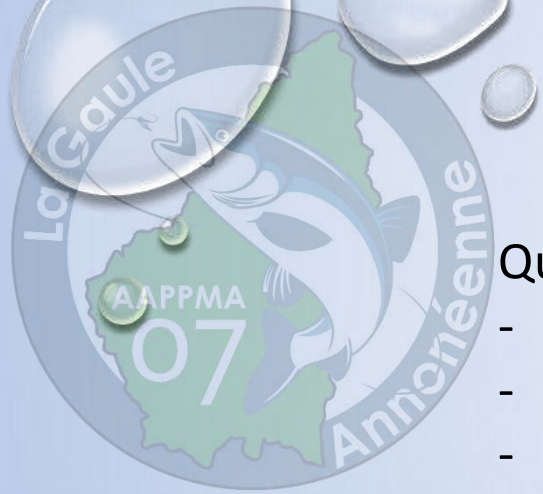
Olivier DEPEYRE
Membre coopté



2025 : Une année bien remplie !

- 5 conseils d'administration (plus de 11 participants en moyenne) + 8 réunions de bureau
- Des commissions très actives : Ateliers Pêche Nature (APN), Ecole de pêche, entretien des parcours, déversements, troc pêche, challenge float tube
- Participations à de nombreuses réunions et à des rencontres avec les acteurs locaux et élus du territoire : Espace Naturel Sensible Cance Ay, Natura 2000, PNR, Conseil d'exploitation régies Eau et Assainissement, CNR, travaux sur le ponton et mise à l'eau d'Andance, réunions de bassin avec la FD07, cadenas connectés, riverains et propriétaires...





La garderie

Quatre gardes-pêche particulier actifs :

- Sylvain SOUVIGNET (BF)
- William BRUNET (BF)
- Dragoshi HAGRULLA
- Baptiste BOISSET

182 tournées de garderies effectuées par nos GPP sur notre domaine + **tournées de la brigade Fédérale de l'Ardèche.**

Environ 405 pêcheurs contrôlés.

5 infractions relevées pour défauts de carte de pêche, pêche prohibée, matériel prohibé ...

La garderie assure également le pilotage d'opérations de repoissonnement.



Le respect des règles est essentiel pour une pêche durable.

Le pôle animation

Quatre Ateliers Pêche Nature encadrés
par RIVEO :

- ☐ En avril/mai en rivières → Pêche de la truite toutes techniques
- ☐ Deux en juillet au lac des Meinettes → Pêche au coup et au feeder
- ☐ En octobre sur le Rhône → pêche aux leurres du bord et en float tube

Une école de pêche : 9 enfants – le mercredi après-midi, 1 semaine sur deux.

Poursuite des activités de la **section club mouche** : 30 séances avec montages de mouches artificielles, initiation au lancer et à la pêche lors de sorties terrain et plusieurs interventions de professionnels

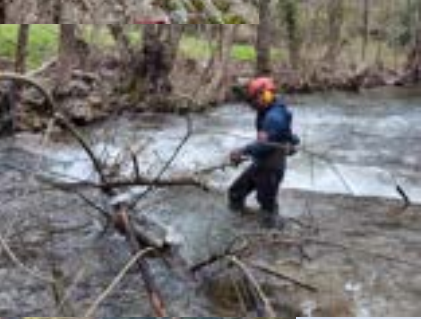


Malgré un engouement croissant, notamment au niveau des jeunes, activité réduite de la **section pêche au coup sur 2025. Réflexion sur une nouvelle dynamique en cours**

Entretien du domaine piscicole

Plusieurs opérations sur l'ensemble du domaine piscicole

- ✓ Organisation d'opérations de ramassage des déchets sur les berges de la Deûme suite à la crue du 17 octobre 2024.
- ✓ La tronçonneuse et la débroussailleuse ont aussi été de sortie pour rendre accessible et sécuriser le parcours de Galléliaure.
- ✓ Gros travaux sur le local de Serrières : désamiantage et mise en place d'une nouvelle toiture.
- ✓ Mise à niveau complet du panneautage : plus de 100 panneaux installés.
- ✓ Réparation des deux cabanes du Ternay;





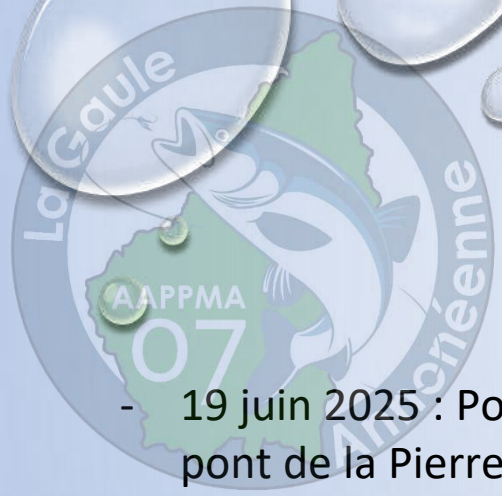
Entretien du domaine piscicole



- ✓ Restauration des habitats piscicoles et de frayères sur la basse Cance – Opération portée et financée par la Fédération.
- ✓ Suivi des milieux par la pose de sondes thermiques (notamment connectées) en lien avec la Fédération et le Syndicat des Trois Rivières.
- ✓ Participation aux pêches électriques d'inventaire ou de sauvegarde.
- ✓ Déménagement du local de Bernaudin à la maison des Sports à Annonay rue Emile BOUSCHON.
- ✓ Rangement du local de Fontanes.

Un grand MERCI à tous nos bénévoles !!!

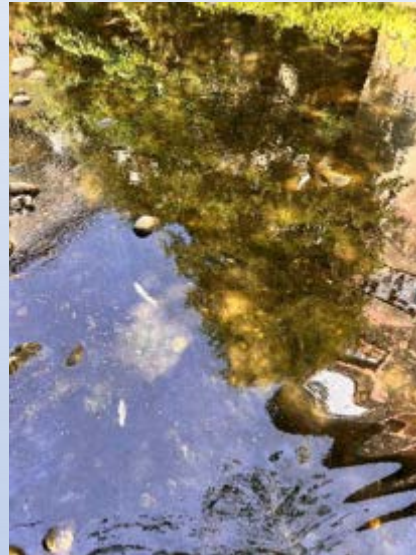




Altérations de nos cours d'eau

Pollutions et mortalité piscicole

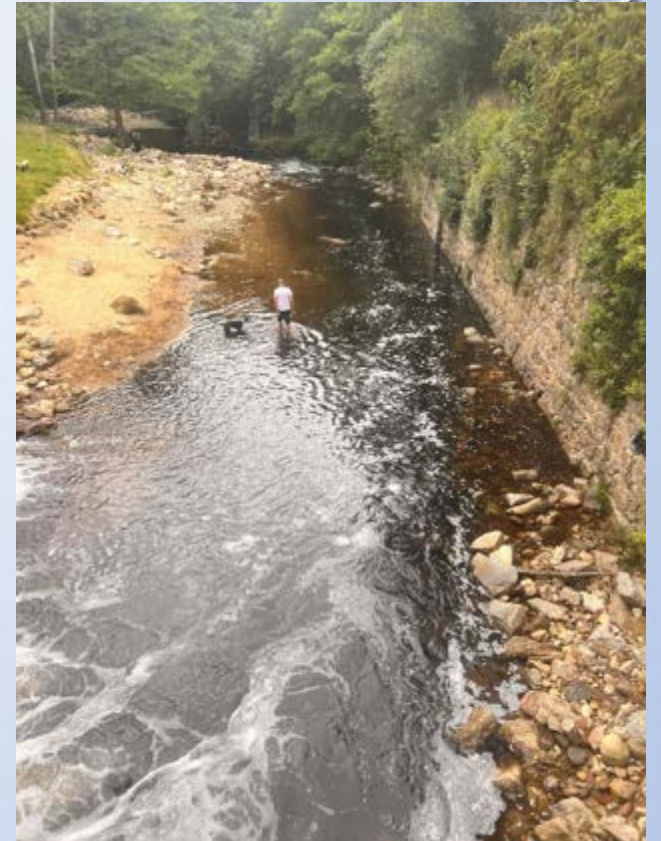
- 19 juin 2025 : Pollution de la Deûme sur près de 6 km de cours d'eau depuis le pont de la Pierre entre les communes d'Annonay et de Boulieu-lès-Annonay, suite au déversement d'eaux usées via le réseau d'assainissement endommagé lors de la crue du 17/10/2024.
- Le 13 août 2025 : Pollution sur la Cance depuis les anciennes usines BINET jusqu'au quai de Merle à Annonay. Près de 1,5 km de cours d'eau impactés par un déversement d'Eaux usées via le réseau d'assainissement endommagé lors de la crue du 17/10/2024.





Altérations de nos cours d'eau

- De nombreux autres rejets identifiés et signalés aux différents gestionnaires concernés.



Il est impératif de prévenir de manière efficace et le plus en amont possible les risques de pollutions du milieu aquatique.

La préservation de la qualité de nos cours d'eau est l'affaire de tous !!!



Construire une stratégie d'actions durables

Structurer dans le temps une action collective cohérente et efficace au service des rivières du territoire autour de quatre axes

- ✓ Axe 1 : Prévention et expertise technique.
 - Renforcer les connaissances, suivre les milieux, former les acteurs.
- ✓ Axe 2 : Sensibilisation et Cohésion sociale.
 - Faire connaître les milieux aquatiques, sensibiliser à leur protection, cours d'eau comme lien social.
- ✓ Axe 3 : Aménagements et valorisation.
 - Restaurer les milieux et favoriser la biodiversité par des travaux et aménagements spécifiques.
- ✓ Axe 4 : Gouvernance structurée, partagée et opérationnelle
 - Protocole P.A.C.E. : **P**révenir - **A**lerter - **C**irconscrire - **E**xaminer

Pollution ! Qui avertir ?

En cas d'alerte, ayez le bon réflexe

1. **Ne touchez pas aux poissons ni à l'eau pour éviter tout risque sanitaire.**
2. **Notez un maximum d'informations** : lieu précis, heure, type de pollution observée, si possible des **photos** avec un plan assez large pour repérer le contexte du site.

3. **Prévenez immédiatement par mail et téléphone les autorités compétentes** en privilégiant les acteurs locaux (ne pas hésiter à prévenir plusieurs acteurs)

- Police de l'Eau / Office Français de la Biodiversité (OFB) : 04 75 64 62 44 - Mail : sd07@ofb.gouv.fr

- Régie d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo.

Tél. : 04 75 69 32 61 – **N° d'astreinte urgences 7j/7 : 04 69 66 35 08**

Mail : regie-eau@annonayrhoneagglo.fr

- Syndicat des Trois Rivières : 04 75 67 66 75 – Mail : contact@3rivières.fr

- Gendarmerie (17) – Gendarmerie d'Annonay 04 75 33 50 42

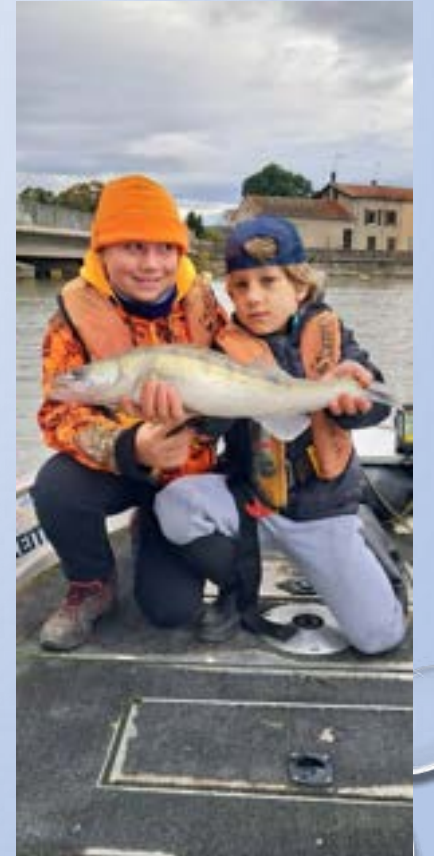
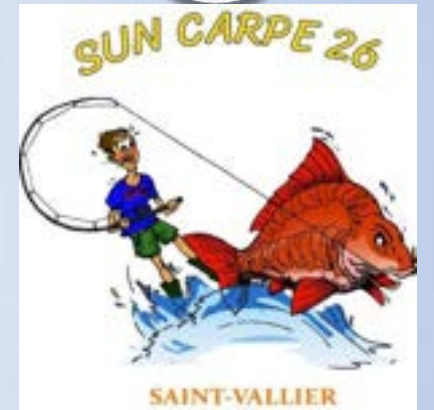
- Pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement.

4. Informez ensuite la Gaule Annonéenne afin de relayer l'alerte et assurer le suivi local – Mail : gaule.annoneenne@gmail.com



Manifestations

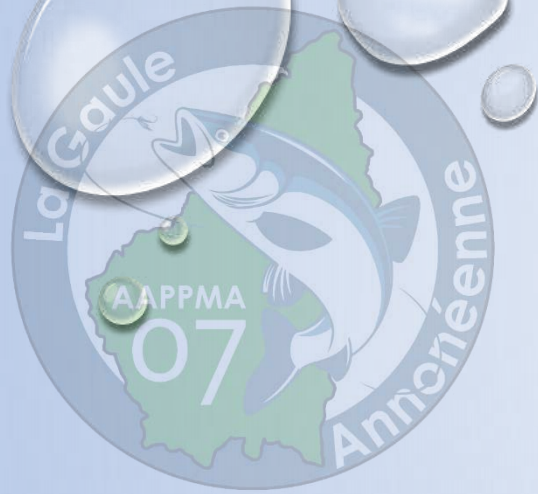
- Partenariat pour la compétition du Sun Carpe 26 du 08 au 12 Mai ;
- Rencontre float tube à Serrières le 21 septembre 2025 ;
- Challenge inter APN 07-26-38



Déversements

- Truitelles Arc-en-Ciel non chauffés sur la Basse Cance ;
- Truitelles Fario sur la Deûme ;
- Poissons blancs et carnassiers sur nos lacs ;
- Truites surdensitaires sur les ruisseaux et rivières en gestion patrimoniale différée
- **Poursuite de la gestion patrimoniale sur les secteurs conformes**



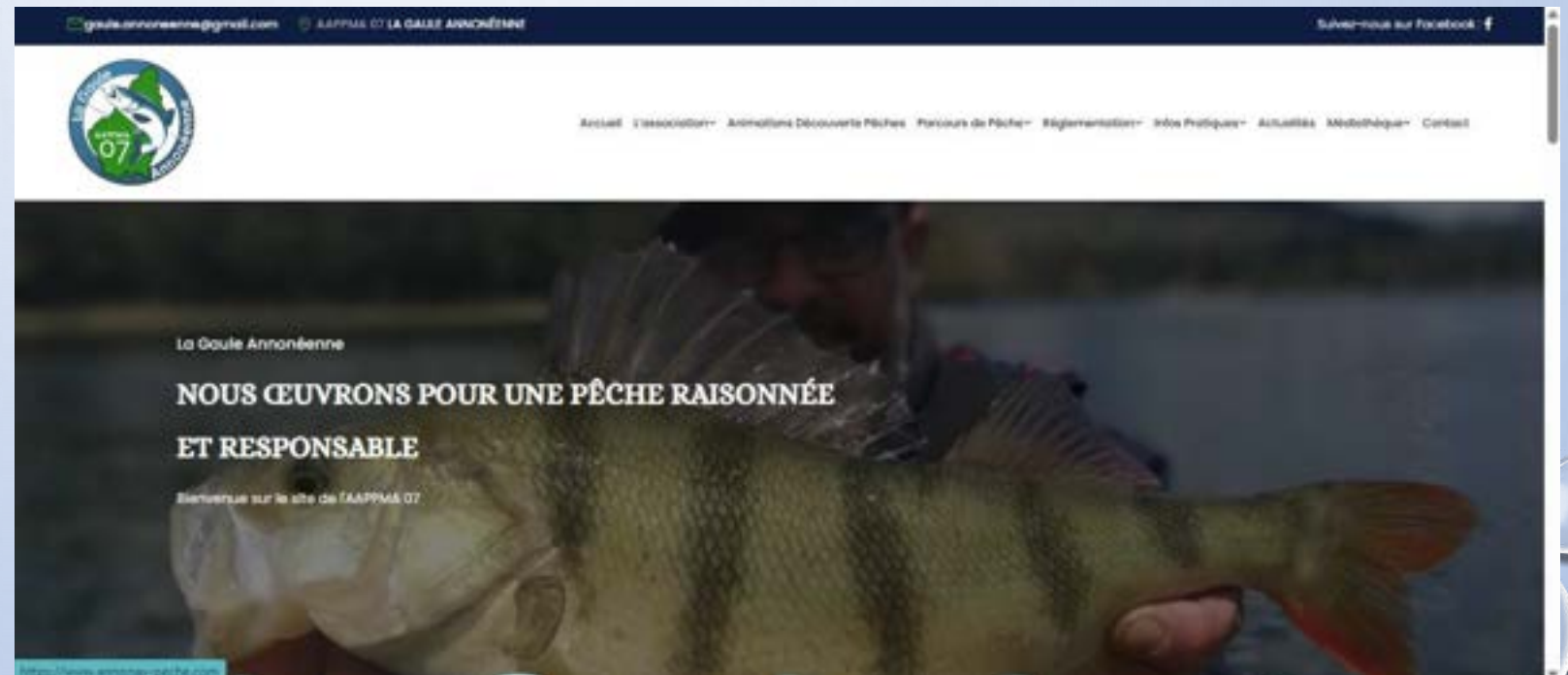


Communication

- ❖ BULDO N°30
- ❖ Push mail
- ❖ Site internet



- <https://www.annonay-peche.com/>
- ❖ Facebook



PERSPECTIVES 2026

- MAINTENIR LES APN ET ÉCOLES DE PÊCHE:
Proposer 5 Ateliers Pêche Nature et 1 école de pêche
- ACCOMPAGNER le Club Mouche et la section Pêche au coup
- ANIMATIONS : Concours pêche au coup, concours float-tube, Troc Pêche
- COMMUNICATION : Buldo 2026, site internet, push mail, Facebook, Instagram
- PARTENARIATS : avec les collectivités territoriales, OT, Fédération, CNR, DDT, OFB...

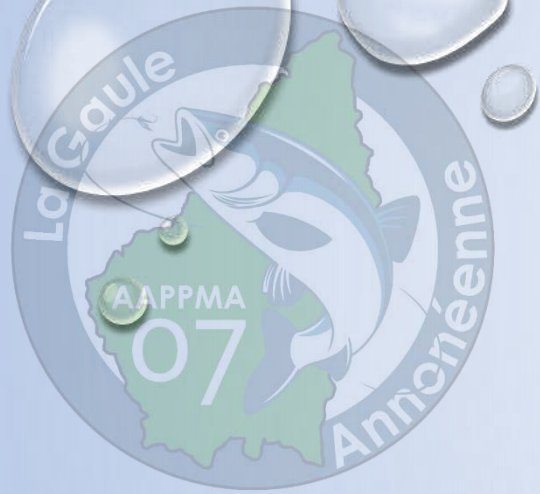
- GESTION HALIEUTIQUE :
développement de notre parcours à gestion raisonnée sur le Vallon de Deûme, poursuite des rempoissonnements : Ternay, truitelles AEC basse Cance, truitelles Fario sur la Deûme et quatre pour les truites adultes AEC répartis sur la saison
- ENTRETIEN DES PARCOURS : continuer le suivi du panneautage de nos parcours, entretien et aménagements de nos parcours et sites de pêche
- Encourager les pêcheurs à relâcher la truite Fario
- Suivi du plan de restauration des frayères sur la Basse Cance
- Plan de gestion local

- LA GARDERIE : **UN OBJECTIF TOUJOURS PRIORITAIRE** :
ACCOMPAGNEMENT de nos quatre gardes pêche particuliers.



✓ **Vote par l'Assemblée**

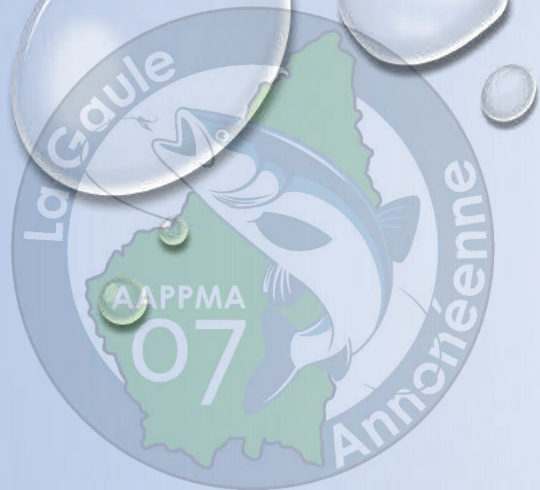




BILAN FINANCIER 2025

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025





ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2025 (CRÉDIT MUTUEL)

• COMPTE COURANT :	15 799,67 €
• LIVRET BLEU ASSOCIATION :	48 656,13 €
• COMPTES TITRES ASSOCIATION :	7 635,57 €
• SECTION CLUB MOUCHE :	785,45 €
• SECTION PÊCHE AU COUP :	618,54 €
• TOTAL :	73 495,36 €



DÉPENSES DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CATÉGORIE	TOTAL (€)
• TRAVAUX ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	7 582,10 € (TRAVAUX CABANE SERRIÈRES)
• RISTOURNE CARTE DE PÊCHE	267,00 € (NON FACTURÉE PAR PNP)
• LOTS ET MÉDAILLES	1 12,96 €
• LOTS ET BAUX DE PÊCHES	454,00 €
• FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMS	50,04 €
• FRAIS OCCASIONNÉS PAR ALEVINAGE	43,92 €
• FRAIS DE GARDERIE	1 668,78 €
• FRAIS DE DÉVERSEMENT DE POISSONS	10 861,04 €
• FRAIS DE DÉPLACEMENT	44,80 €
• FRAIS BANCAIRES	129,65 €
• FOURNITURES ET MATÉRIEL D'ENTRETIEN	447,19 €
• DOTATIONS ÉCOLES DE PÊCHE	3 138,28 €

DÉPENSES DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CATÉGORIE	TOTAL (€)
• AUTRES ACHATS	271,20 €
• ASSURANCES	154,75 €
• ABONNEMENT COMMUNICATION	777,84 €
• ANIMATIONS	6 877,00 €
• FOURNITURES DE BUREAU	332,11 €
• A G ET AUTRES MANIFESTATIONS	814,70 €
• AUTRES CHARGES EXTERNES	94,00 €
• SALAIRE EPDLE	3 673,31 €
• INDEMNITÉS FRAIS KMS - FRAIS CARBURANT	326,99 €
• CHARGES : MSA – MUTUELLE	6 409,46 €
• CHARGES À RECEVOIR SUR EXERCICE	2 535,30 € (DÉVERSEMENT TAEC 30/12, BACS ACIERS, PANNEAUX, VESTES)
• PRODUITS REÇUS EXERCICE 2024	5 090,80 €
• AMORTISSEMENT MATÉRIEL	420,00 €

TOTAL CHARGES : 52 577,22 €



REVENUS DU 01/01/2025 AU 31/01/2025

CATÉGORIE	TOTAL (€)
• VENTE CARTES DE PÊCHE	20 780,00 €
• REVENUS DIVERS	11 805,00 € (VENTE VÉHICULE SALARIÉ EPDLE)
• SUBVENTION FÉDÉRATION 07	4 608,00 € (APN-GARDERIE-CHALLENGE FT)
• SUBVENTION FÉDÉRATION 07 SALARIÉ EPDLE	1 421,23 €
• GAIN FINANCIER	1 027,58 €
• ANIMATIONS	5 940,00 €
• AUTRES SUBVENTIONS	5 280,85 € (REMBOURSEMENT FORMATION EPDLE – DÉPARTEMENT 07)

TOTAL RECETTES : 50 862,66 €

BILAN 2025 ET COMMENTAIRES

- TOTAL RECETTES

50 862,66 €

- TOTAL DÉPENSES

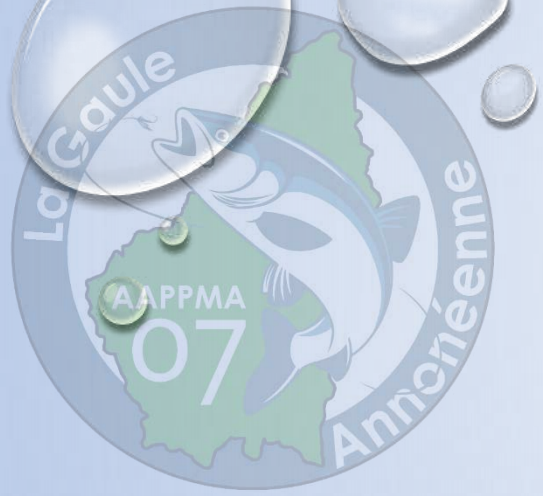
52 577,22 €

- **BILAN**

- 1 714,56 €

BUDGET DÉFICITAIRE DE 1 714,56 €
MAIS BIEN EN DEÇÀ DU PRÉVISIONNEL
2025 VALIDÉ LORS DE NOTRE DERNIÈRE
AG : - 5460,00 €

TOUJOURS EN PHASE AVEC UNE
RÉSERVE « CONFORTABLE » PRÉSENTÉE
AU DÉBUT DE CE BILAN



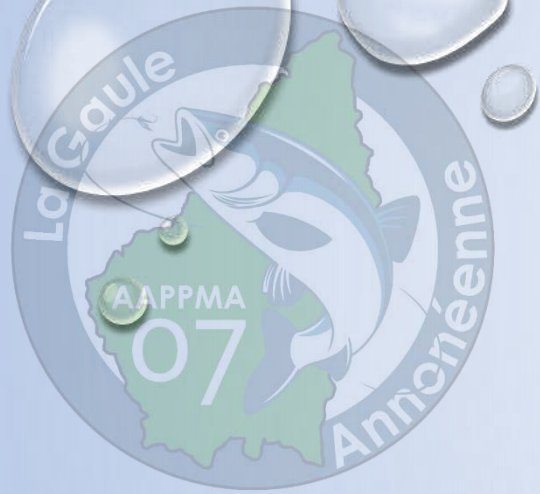
VALIDATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

M. PICHAT Lionel
M. SASTRE Alain



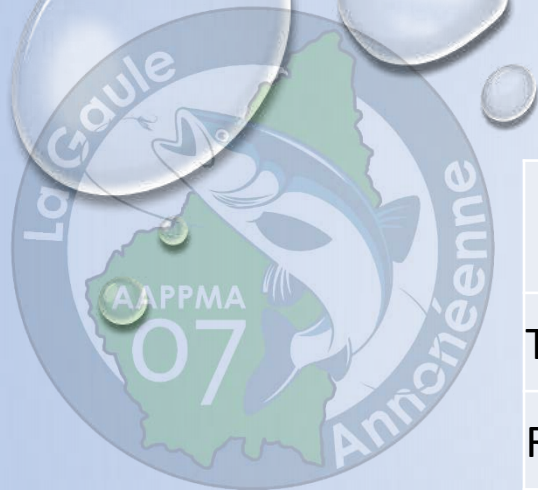
✓ **Vote par l'Assemblée**



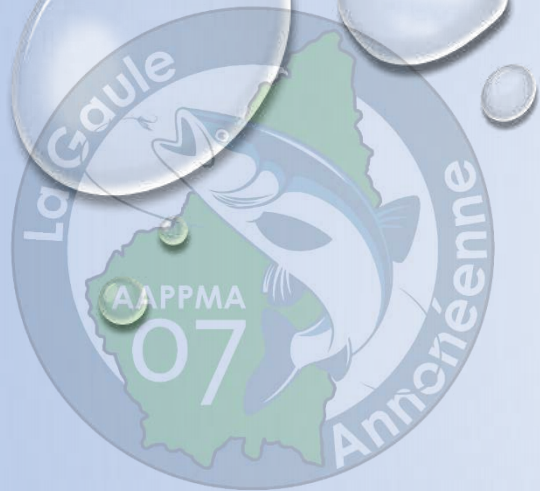


BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

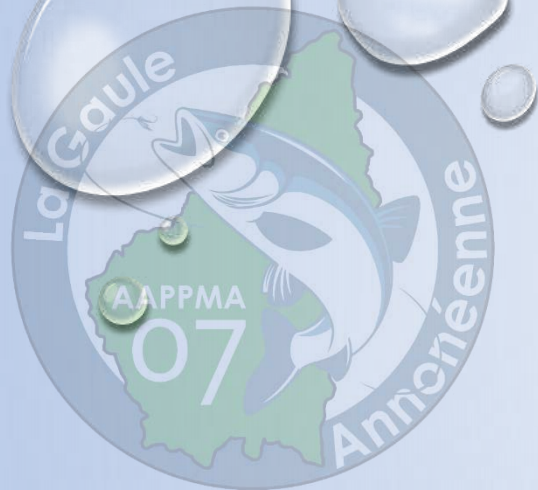




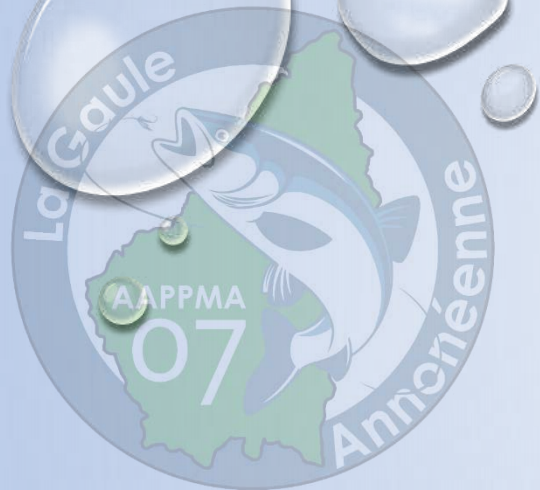
Catégorie de dépenses	Prévisionnel 2026	Réalisé 2025	Commentaires
Travaux d'entretien et réparations	2 500 €	7 582,10 €	En 2025, désamiantage cabane Serrières
Ristourne cartes de pêche	260 €	267 €	
Lots et médailles	150 €	1 12,96 €	
Lots et baux de pêche	500 €	454,00 €	
Frais postaux et télécoms	50 €	50,04 €	
Frais occasionnés par alevinages	300 €	43,92 €	
Frais de garderie	1 900 €	1 668,78 €	
Frais de déversement de poissons	12 500 €	10 861,04 €	Nouveaux déversements parcours vallon de Deûme
Frais de déplacement	50 €	44,80 €	
Frais bancaires	140 €	129,65 €	
Fournitures et matériel d'entretien	500 €	447,19 €	



Catégorie de dépenses	Prévisionnel 2026	Réalisé 2025	Commentaires
Dotations école de pêche	4 500 €	3 138,28 €	Un APN en plus, remplacement waders
Autres achats	400 €	271,20 €	
Assurances	200 €	154,75 €	
Abonnement communications	800 €	777,84 €	
Animations	8 000 €	6 877,00 €	
Fournitures bureau	400 €	332,11 €	
A.G. et autres manifestations	1 000 €	814,70 €	
Autres charges externes	400 €	94,00 €	
Frais salarié	0 €	10 409,76 €	
Charges à recevoir sur exercice 2025	0 €	2 535,30 €	
Produits reçus exercice 2024	0 €	5 090,80 €	
Amortissement	400 €	420 €	
TOTAL	34 950 €	52 577,22 €	



Catégorie de revenus	Prévisionnel 2026	Réalisé 2025	Commentaires
Vente cartes de pêche	19 700 €	20 780 €	Baisse estimée 5%
Revenus divers	1 200 €	11 805 €	En 2025, vente véhicule
Subvention Fédération 07	4 500 €	4 608 €	APN – garderie
Gain financier	1 000 €	1 027,58 €	
Subvention Salarié Fédération 07	0 €	1 421,23 €	
Animations	6 000 €	5 940 €	
Autres subventions	1 000 €	5 280,85 €	En 2025, subvention pour formation BPJEPS de notre salarié
TOTAL	33 400 €	50 862,86 €	



→ Total recettes : 33 400 €

→ Total dépenses : 34 950 €

Bilan prévisionnel : - 1 550 €

- POUR 2026, UN BUDGET PRÉVISIONNEL ENCORE VOLONTARISTE TENANT COMPTE DU BESOIN EN APN, DE LA NOUVELLE FORMULE ECOLE DE PÊCHE DU MERCREDI ET DE LA VOLONTÉ DE REDÉMARRER UNE ÉCOLE DE PÊCHE AU COUP. CONTINUITÉ DES ANIMATIONS ET FIN DE LA REMISE EN ÉTAT DE LA CABANE DE SERRIÈRES.
- BIEN ÉVIDEMMENT, CE BUDGET PRÉVISIONNEL S'APPUIE SUR UNE SITUATION Saine DES COMPTES.

Tableau de bord à la date du 31/12/2024

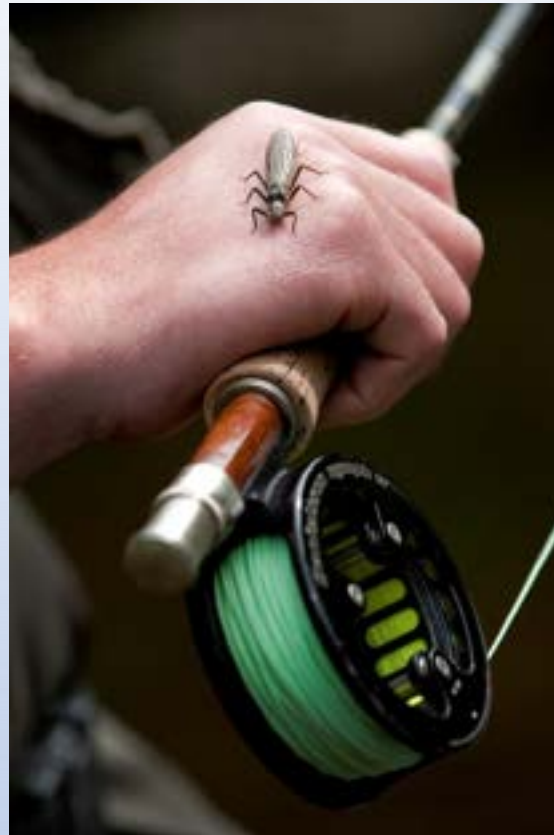
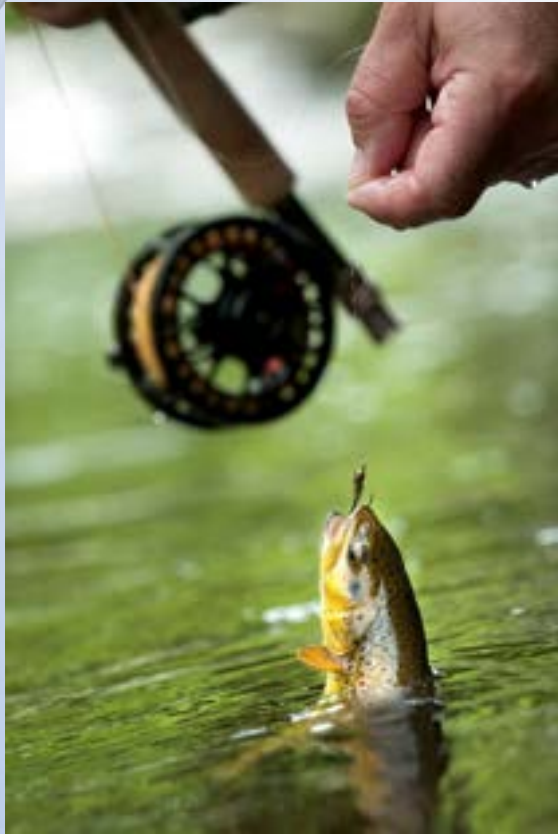
Produit	Saison 2024	Saison 2025	Evolution au 31/12/2024 / 31/12/2025	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	784	724	-60	-7.65%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	784	724	-60	-7.65%
Carte Découverte Femme	39	32	-7	-17.95%
Carte Personne mineure	201	226	+25	+12.44%
Carte Découverte -12 ans	198	222	+24	+12.12%
Carte Hebdomadaire	97	99	+2	+2.06%
Carte Journalière	400	468	+68	+17.00%
Total Cartes de Pêche	1 719	1 771	+52	+3.03%

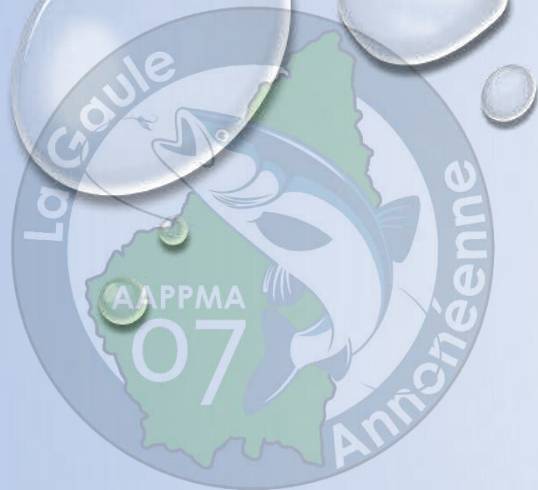
✓ **Vote par l'Assemblée**





BILAN D'ACTIVITÉS DU CLUB MOUCHE





LA SECTION « PÊCHE AU COUP »

Joann GUILLERMET
Président

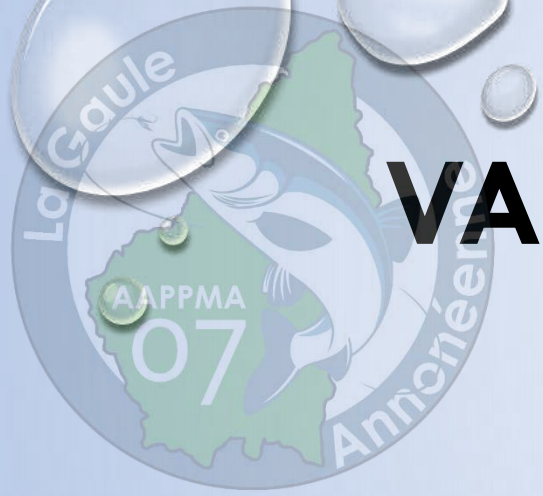


Julien BAILE
Secrétaire



Emmanuel ROLETTI
Trésorier





VALIDATION DES GARDES-PÊCHE DE LA BRIGADE FEDERALE

M. Joël CHOUPIN (GPP de Privas)

M. Jonathan GRANGIER (GPP de Tournon)

**M. Mathieu MOURGUE (GPP d'Aubenas et
salarié de RIVEO)**



✓ **Vote par l'Assemblée**



VALIDATION DES VŒUX POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DE PÊCHE DE L'ARDECHE



1°) Ouverture d'un nouvel emploi salarié par la SASU RIVEO permettant de répondre aux besoins des AAPPMA sur le Nord Ardèche



2°) Prise en compte de la problématique du cormoran sur les cours d'eau de première et deuxième catégorie piscicole

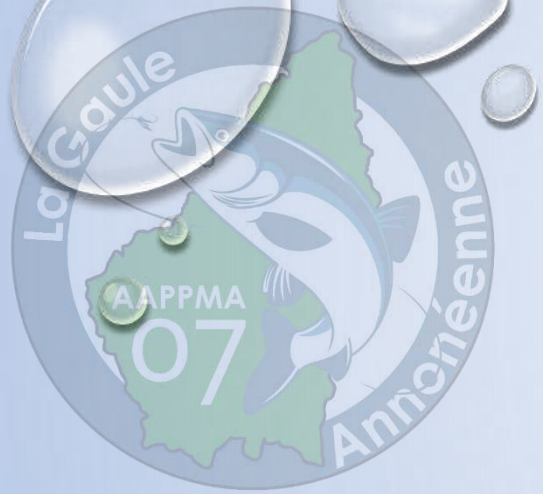
✓ **Vote par l'Assemblée**





PAROLE AUX ÉLUS

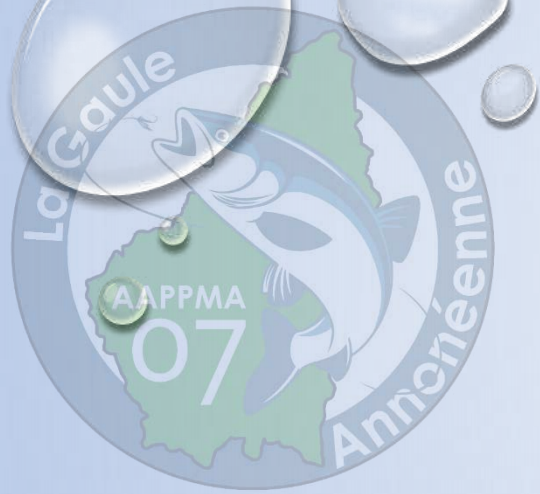




INTERVENTION :

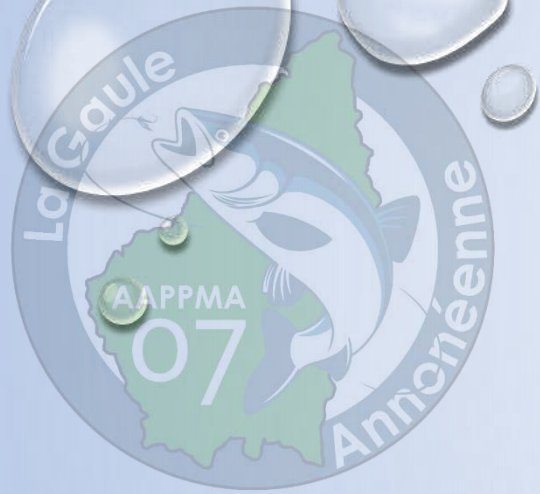
SIMON PLENET





INTERVENTION :

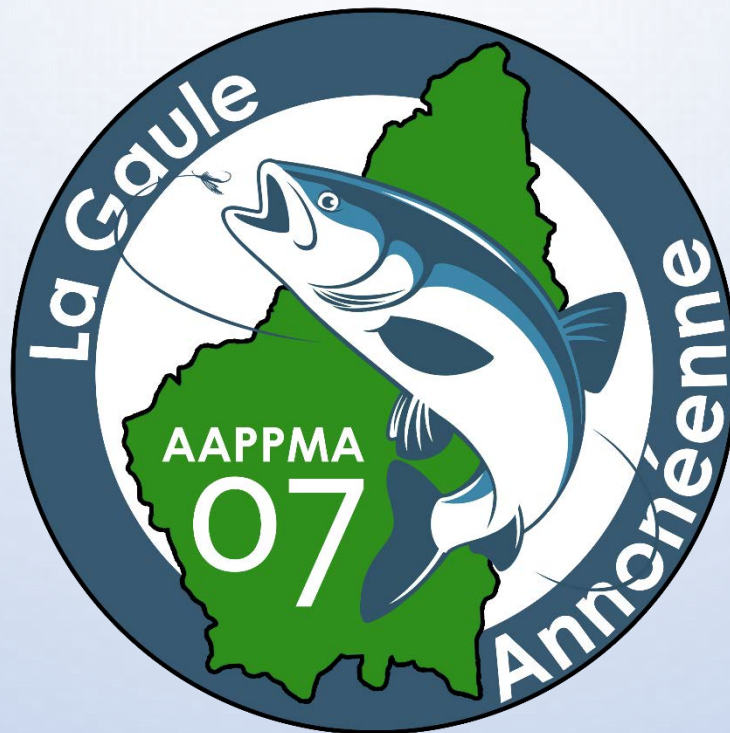




QUESTIONS / ÉCHANGES AVEC LA SALLE



MERCI DE VOTRE ATTENTION



AAPPMA : La Gaule Annonéenne

PV des Délibérations prises lors de l'AG du vendredi 20 Février 2026

- A l'ordre du jour de votre Assemblée Générale: (Conforme à l'article 25 des statuts)

1. Présentation du rapport d'activité de l'exercice écoulé, présenté par le Président ou le Secrétaire de l'AAPPMA
2. Le rapport financier de l'exercice civil écoulé présenté par le trésorier
3. **L'approbation du rapport financier de l'exercice civil écoulé par l'Assemblée Générale**, après avoir entendu le rapport de la Commission de contrôle
4. **Le renouvellement ou la proposition du ou des membres de la commission de contrôle**
5. **L'adoption ou la modification du budget et l'adoption du programme des activités**, arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice 2026.

Délibération: à prendre en Assemblée Générale des AAPPMA:

L'Assemblée Générale approuve le contrôle de l'exercice de la pêche sur le territoire sur lequel elle détient les droits de pêche aux gardes pêches figurant sur la liste suivante :

Gardes Brigade FD07:

- Joël CHOUPIN
- Jonathan GRANGIER
- Mathieu MOURGUE

L'Assemblée Générale:

-Habilite le Conseil d'Administration de l'AAPPMA à valider le commissionnement des gardes de la Fédération du Gard (dont la liste apparait ci-dessus) afin qu'ils puissent effectuer des contrôles pêche, sur le territoire sur lequel l'AAPPMA détient le droit de pêche.

-L'assemblée Générale confie au Président le soin de délivrer les commissions aux gardes pêches particuliers mentionnés sur la liste et à ceux retenus par leur conseil d'administration.

Dans l'intervalle de temps entre deux Assemblée Générale, les membres actifs de l'AAPPMA la Gaule Annonéenne, dûment convoqués, en Assemblée Générale, ce 20 février 2026, après délibération :

- Autorise, le Conseil d'Administration de l'AAPPMA par la voie de son Président à valider, sans passer par une délibération en Assemblée Générale, le commissionnement de tout garde de la brigade départementale dont le nom et prénom auront été communiqués par la Fédération Départementale de l'Ardèche, afin qu'ils puissent effectuer des contrôles pêche, sur le territoire sur lequel l'AAPPMA détient le droit de pêche ;
- Autorise, le Conseil d'Administration de l'AAPPMA, par la voie de son Président, le soin de valider le commissionnement de tout Garde Pêche Particulier, ayant préalablement été validé par le Conseil d'Administration de l'AAPPMA et ayant obtenu la validation des

modules nécessaires à l'exercice des missions de Garde Pêche Particulier, afin qu'ils puissent effectuer des contrôles pêche, sur le territoire sur lequel l'AAPPMA détient le droit de pêche, sans passer par une délibération en Assemblée Générale ;

- Demande que lors de l'Assemblée Générale, le Président communique la liste des gardes de la Brigade Départementale de l'Ardèche et des Gardes Pêches Particuliers dont le commissionnement aura été validé en cours d'année par le Conseil d'Administration de l'AAPPMA, en application des dispositions exposées ci-avant et validées par l'Assemblée Générale.

Le Président :



**LA GAULE
ANNONEENNE**
07100 ANNONAY

Le Secrétaire :





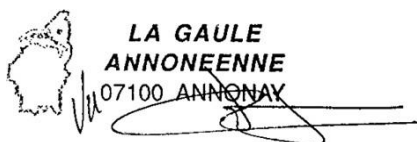
AAPPMA : La Gaule Annonéenne

Vœux 2026 de l'AAPPMA – AG du Vendredi 20 Février 2026

- Ouverture d'un nouvel emploi salarié par la SASU RIVEO permettant de répondre aux besoins des AAPPMA sur le Nord Ardèche ;
- Prise en compte de la problématique du cormoran sur les cours d'eau de première et deuxième catégorie piscicole.

DE ANGELIS Frédéric

Président



SASTRE Jérémie

Secrétaire